

## 1. Programme 086 : Gestion durable des ressources forestières et fauniques

### 1.1. Présentation du programme

#### 1.1.1. Description du programme

Le programme 086 : **Gestion durable des ressources forestières et fauniques** » a été identifié afin d'assurer la conception, l'orientation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et stratégies en matière de forêts et de faune. De ce fait, il veille à la mise en œuvre des techniques et dispositions appropriées afin de protéger, aménager, exploiter et valoriser les ressources forestières et fauniques sur lesquelles se fonde le développement des communautés et des entreprises. Il est placé sous la responsabilité du Directeur Général des Eaux et Forêts (DGEF) qui est l'organe de commandement du cadre paramilitaire des Eaux et Forêts.

L'objectif stratégique du programme est de « **Gérer durablement les ressources forestières et fauniques** ». Il se décline en quatre (04) actions :

- **Action 08601 : Optimisation des filières forestières et fauniques.** Son objectif est d'optimiser les filières forestières et fauniques. Elle a pour extraits des Plans d'aménagement et de gestion (PAG) des forêts mis en œuvre, les plans d'aménagement et de gestion (PAG) des aires de conservation faunique mis en œuvre, les appuis spécifiques au développement des filières apportées et le cadre stratégique et opérationnel du programme renforcé ;
- **Action 08602 : Gestion durable des écosystèmes agro-forestiers** avec comme objectif de gérer durablement les écosystèmes agro-forestiers. Elle a deux extraits à savoir les chantiers réceptionnés par type d'intervention et la vulgarisation et formation réalisées pour de meilleures pratiques ;
- **Action 08603 : Amélioration de la protection des ressources forestières et fauniques.** Son objectif est d'améliorer la protection des ressources forestières et fauniques. Elle poursuit **trois** extraits à savoir le domaine forestier et aires de protection faunique sécurisés, les conventions internationales prises en compte et un système d'Information Forestière et Faunique opérationnel ;
- **Action 08604 : Reforestation et reboisement.** Elle a pour objectif d'accroître le couvert végétal et améliorer la diversité biologique. Elle comprend trois extraits qui sont : des ressources phylogénétiques préservées, des semences et plants forestiers de qualité diffusés et des campagnes annuelles de reforestation réalisées.

Ce programme qui contribue à inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et à assurer durablement la gestion des ressources naturelles, s'inscrit en droite ligne avec les axes et défis des différents référentiels en matière de développement économique et social.

A cet effet, il contribue à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan d'actions de la transition (PAT) notamment :

- l'objectif stratégique (OS1.2) renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national du pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ;
- l'objectif stratégique (OS1.1) : renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent du pilier 2 « répondre à la crise humanitaire » ;
- l'objectif stratégique (OS 4.1) « développer durablement un secteur agrosylvopastoral faune et halieutique productif et résilient d'avantage orienter vers le marché » et l'objectif stratégique (OS 4.5) « inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre du pilier 3 « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ».

Pour la période 2023-2025, le programme s'est fixé les priorités suivantes :

- poursuivre la surveillance et la préservation des ressources forestières et fauniques avec la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de surveillance des forêts classées au Burkina Faso (PA-SNSAC) ;
- rendre opérationnel l'unité spéciale d'intervention des Eaux et Forêts en vue de renforcer la surveillance des massifs forestiers ;

- mettre en place un service de renseignement des eaux et Forêts ;
- recruter 3 000 agents forestiers pour améliorer la couverture de surveillance des forêts ;
- terminer la construction de la caserne du corps paramilitaire des Eaux et Forêts, du siège de la Direction Générale des Eaux et Forêts ;
- immatriculer 11 forêts classées au nom de l'Etat ;
- apurer 12 aires classées ;
- construire 25 postes forestiers, 23 postes de contrôle et 15 postes de surveillance ;
- réaliser 30 forages pour la faune dans les aires de protection faunique ;
- organiser trois (03) éditions de la journée nationale de l'arbre ;
- poursuivre la production et la diffusion de 24 000 kg de semences forestières améliorées ;
- récupérer de 15 000 hectares de terres dégradées dans aires classées ;
- relire la loi N° 063-2015/CNT du 15 septembre 2015 portant statut du personnel du cadre paramilitaire des eaux et forêts.

Les reformes et instruments entrepris par le programme pour améliorer la performance sont :

- la création de l'unité spéciale d'intervention du corps des eaux et forêts ;
- la mise en place d'un service de renseignement des eaux et Forêts.

Les acteurs intervenant dans la mise en œuvre du programme 086 sont contenus dans le tableau ci-après :

**Tableau n°5.1: Structures, projets, opérateurs, ONG et intervenants dans la mise en œuvre du programme 086**

Directions	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
<p>1. - la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF)                  2. - les Directions Régionales l'Environnement et de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DREEVCC)                  3 - les Directions provinciales de l'Environnement et de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DPEEVCC).</p>	<p>1. Projet de Restauration des Ecosystèmes dans la région du Plateau Central (PREPCL)                  2. Projet de Restauration des Ressources Forestières et de Résilience au Changement Climatique par le Reboisement au Burkina Faso (P3R-BF)                  3. Projet « Appui aux efforts de Reboisement par la mise au point de Méthodes de multiplication Végétative à moindre coût au Burkina Faso (PARMEV-BF) »                  4. Projet d'Amélioration du Potentiel Hydrique dans les Aires Fauniques du Burkina Faso (PAPHAF)                  5. Le Projet ADAPT intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans la gestion concertée des parcs de l'entente du complexe transfrontalier WAP/(OSS /OFINAP)                  6. Projet Weoog paani</p>	<p>1. l'Office National des Aires protégées (OFINAP)                  2. - le Centre National des Semences Forestières (CNSF)                  3. - le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE)</p>	<p>1. Coopération Allemande (GIZ-WAP)                  2. TREE AID                  3. NATURAMA                  4. AFAUDEB                  5. Guides de chasse                  6. Concessionnaires de chasse                  7. Tupalga                  8. FENUGGF                  9. AGEREF                  10. FEM/ONG</p>

### **1.1.2. Analyse diagnostique du programme**

Le Burkina Faso fait face à des problématiques environnementales majeures dont la dégradation des ressources en eau, les pressions sur les ressources biologiques et les sols. Celles-ci sont exacerbées d'une part, par les effets néfastes des changements climatiques affectant significativement la qualité de l'environnement et des forêts en particulier, et d'autre part, du fait des menaces sécuritaires sur les formations classées qui constituent de plus en plus des refuges de groupes armés terroristes et autres malfaiteurs.

En exemple, le Burkina Faso perd en moyenne, 243 450 ha de formation forestière par an (PIF,2019). Certes, la mise en œuvre du programme a contribué à la conservation et à l'amélioration de la gestion des ressources forestières et fauniques avec des performances relativement acceptables au regard des taux d'exécution physiques et financières, mais force est de reconnaître que de nombreux défis doivent être relevés pour plus d'impact des interventions.

#### **1.1.2.1. Contraintes**

Les principales difficultés identifiées sont entre autres :

- l'insuffisance et la vétusté des moyens logistiques et du matériel spécifiques de protection rendant insignifiants les efforts des acteurs comparativement aux besoins ;
- la situation préoccupante d'insécurité (refuge et couloir de trafic) et la recrudescence des pressions anthropiques sur les ressources naturelles et spécifiquement sur les aires protégées (braconnage, empiètements agricoles, pâturage illégal, orpaillage, pêche illégale, l'exploitation forestière) ;
- les limites des capacités opérationnelles et techniques des acteurs du programme qui entrave l'obtention de résultats optimum ;
- l'insuffisance des effectifs pour répondre aux besoins de gestion du domaine forestier et faunique ;
- Absence d'un mécanisme de financement durable ;
- l'insuffisance de renforcement de capacités techniques pour le personnel en matière de mobilisation de ressources ;
- La faible capitalisation des contributions des partenaires externes.

#### **1.1.2.2. Défis**

Au regard des contraintes suscitées, la mise en œuvre du programme doit relever les défis suivants :

- la sécurisation des massifs forestiers ;
- la réhabilitation des aires protégées ;
- la réalisation d'investissements structurants ;
- la valorisation accrue des ressources forestières et fauniques.

### **1.1.3. Situation d'exécution du programme**

Dans le domaine de la production forestière et faunique, la période 2019-2021 a vu la poursuite des actions d'optimisation des filières forestières et fauniques, de gestion durable des écosystèmes agro-forestiers, d'amélioration de la protection des ressources forestières et fauniques ainsi que des actions de reforestation et reboisement.

Ces actions ont permis : (i) de faire passer la superficie cumulée des terres dégradées récupérées dans les zones protégées de 35 114,26 ha en 2019 à 39 459,36 ha en 2021; (iii) de faire passer le nombre d'espaces de conservation créés de 174 en 2019 à 264 en 2021 ; (iv) de produire et de diffuser environ 23 893,17 kg de semences forestières améliorées ; (v) produire et de mettre en terre environ 16 290 452 plants; (vi) de porter le taux de survie moyen des plants après une saison sèche de 37,5% en 2018 à 53,20% en 2020; (vii) de former 109 945 personnes sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres; (viii) d'effectuer 57 624 sorties de police forestières.

Les performances ci-dessus s'expliquent par les réformes opérées au niveau du ministère en charge de l'environnement notamment l'instauration de la Journée Nationale de l'Arbre qui permet d'améliorer le taux de survie des plants mis en terre. A cela s'ajoute l'accompagnement des projets et programmes et certaines ONG.

### **1.1.4. Les principaux indicateurs du programme**

Pour atteindre les objectifs du programme 086, le ministère a identifié des actions à mener assorties d'indicateurs de performance qui permettront de mesurer leur niveau d'avancement. Ces indicateurs comportent des valeurs de référence de départ, des cibles annuelles à atteindre et les structures responsables. Les cibles sont souvent cumulatives.

**Tableau n°6.1 : Principaux indicateurs du programme 086 assortis de cibles**

Objectifs	Indicateurs	Référence		2022	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2021		2023	2024	2025	
<b>Programme 086 : Gestion Durable des ressources forestières et fauniques</b>								
<b>Objectif stratégique :</b> Gérer durablement les ressources forestières et fauniques	<b>Indicateur 1 :</b> Taux de couverture forestière	%	31,64 (2014)	25,87	25,97	26,07	26,17	DGEF
	<b>Indicateur 2 :</b> Valeur du PIB du secteur Forêt et Faune	Milliards de FCFA	140,9 (2020)	126,79	129,2	216,777	235,102	DGEF
<b>Action 0i.01 : Optimisation des filières forestières et fauniques</b>								
<b>Objectif opérationnel 1 :</b> Optimiser les filières forestières et fauniques	<b>Indicateur 1 :</b> Proportion des superficies des forêts classées sous aménagement	%	44,69	69,7	74,7	77	80	DGEF
	<b>Indicateur 2 :</b> Proportion des superficies des aires de protection faunique sous aménagement	%	75	76	76,3	76,5	77	DGEF
<b>Action 0i.02 : Gestion durable des écosystèmes agro-forestiers</b>								
<b>Objectif opérationnel 2 :</b> Gérer durablement les écosystèmes agro-forestiers	<b>Indicateur 1 :</b> Superficie annuelle de terres dégradées récupérées	Ha	1709	5 000	5 000	5 000	5 000	DGEF
<b>Action 0i.03 : Amélioration de la protection des ressources forestières et fauniques</b>								
<b>Objectif opérationnel 3 :</b> Améliorer la protection des ressources forestières et fauniques	<b>Indicateur 1 :</b> Proportion des aires classées immatriculées	%	7,89%	13,15	27,63	30	35	DGEF
	<b>Indicateur 2 :</b> Nombre annuel de CT appuyées pour la création/gestion des aires de conservation	CT appuyées	82	25	25	30	30	DGEF
<b>Action 0i.04 : Reforestation et reboisement</b>								
<b>Objectif opérationnel 4 :</b> Accroître le couvert végétal et améliorer la diversité biologique	<b>Indicateur 1 :</b> Nombre de plants mis en terre	Millions	5,398	10,5	10,5	10,5	10,5	DGEF
	<b>Indicateur 2 :</b> Taux moyen de survie après une saison sèche	%	23,20 (2020)	60	65	70	70	DGEF
Résultats majeurs du programme attendu en 2023								
<b>Résultats majeurs</b>		<b>Indicateurs d'extrants</b>					<b>Cible 2023</b>	
bois de chauffe produit		Quantité de bois produite en stère					300 000	
populations sensibilisées sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres		Nombre de personnes sensibilisées en bonnes pratiques de gestion durable des terres					50 000	
forêts classées de l'Etat immatriculées		Nombre d'aires classées immatriculées					3	
semences de qualité produites		Quantité de semences forestières améliorées diffusées (Kg)					8000	
Les forêts classées de l'Etat sont apurés		Nombre de forêts classées apurées					4	

Source : DGEF, 2022

**Tableau 7i : Matrice du cadre logique du programme**

Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Source de vérification	Risques	Structure responsable
<b>Objectif stratégique :</b> Gérer durablement les ressources forestières et fauniques						
<b>Indicateur 1 :</b> Taux de couverture forestière	(Superficie du territoire national couverte par les formations forestières/Superficie totale du territoire national)*100	Dix ans	National	Base de données de l'Occupation des terres (BDOT) du Burkina Faso	La non réalisation de l'activité de l'inventaire	DGEF
<b>Indicateur 2 :</b> Valeur du PIB du secteur Forêt et Faune	Somme des valeurs ajoutées des biens et des services produits par le secteur Forêt et Faune sur le territoire national au cours d'une année	Annuelle	National	A partir des données des comptes nationaux	L'indisponibilité des données à l'INSD	DGEF
<b>Objectif opérationnel 1 :</b> Optimiser les filières forestières et fauniques						
<b>Indicateur 1 :</b> Proportion des superficies des forêts classées sous aménagement	(Superficie des forêts classées aménagées sous aménagement /Superficie totale des forêts)*1000	Annuelle	National	Superficie des PV des sessions de validation des PAF	Non adhésion des autres acteurs du secteur ; Conflits fonciers	DGEF
<b>Indicateur 2 :</b> Proportion des superficies des aires de protection faunique sous aménagement	(Superficie des APF aménagées/Superficie totale des APF)*100	Annuelle	National	PV des sessions de validation des PAG	Non adhésion des autres acteurs du secteur ; Conflits fonciers	DGEF
<b>Objectif opérationnel 2 :</b> Gérer durablement les écosystèmes agro-forestiers						
<b>Indicateur 1 :</b> Superficie annuelle de terres dégradées récupérées	Somme des superficies des terres dégradées restaurées (hectare)	Annuelle	National	PV de réception des chantiers	Indisponibilité de la technologie ; Non maîtrise des techniques	DGEF
<b>Objectif opérationnel 3 :</b> Améliorer la protection des ressources forestières et fauniques						
<b>Indicateur 1 :</b> Proportion des aires classées immatriculées	(Somme des aires classées immatriculées/Somme des aires classées)*100	Annuelle	National	Rapports DGEF/base de données des communes	Lourdeur du processus	DGEF
<b>Indicateur 2 :</b> Nombre annuel de CT appuyées pour la création/gestion des aires de conservation	Comptage des collectivités appuyées	Annuelle	National	Rapports DGEF et des communes	Non adhésion des autres acteurs du secteur ; Conflits fonciers	DGEF
<b>Objectif opérationnel 4 :</b> Accroître le couvert végétal et améliorer la diversité biologique						
<b>Indicateur 1 :</b> Nombre de plants mis en terre	Comptage des plants mis en terre	Annuelle	National	Rapports DGEF	Faible production des pépinières	DGEF
<b>Indicateur 2 :</b> Taux moyen de survie après une saison sèche	(nombre de plants vivants après une saison sèche/nombre de plants mis en terre)*100	Annuelle	National	Rapports rapport de suivi de la DGEF	Mauvaise qualité des plants	DGEF

Source : DGEP, 2022